



Fiche d'inscription Concours Sanglier Meute

à **CIADOUX**



Les 6, 7 et 8 Mars 2020

A retourner dûment remplie **Avant le 25 FEVRIER 2020** à

Martine et Francis SALANEUVE 12, quartier Le Pouy 31350 CIADOUX

Nom de la meute :

Nom du propriétaire / responsable meute :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2020 :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2020 :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2020 :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Autres propriétaires

**Rappel : le nombre de concurrents est limité à 15 le Vendredi,
12 pour le Samedi et 10 pour le Dimanche.**

Veuillez Obligatoirement émettre vos vœux de 1 à 3 dans les cases, si vous ne mettez que le vœu 1 et qu'il y a surnombre sur ce jour-là, vous risquez de ne pas être retenu ni sur votre vœu 1 ni sur les 2 autres jours !!!!

(Rappel vœu 1 étant votre préféré)

Vendredi

Samedi

Dimanche

Au 25/02 20h, Chacune des meutes sera placées sur son vœu 1, s'il y a 18 meutes pour le Vendredi par exemple, 3 seront tirées au sort parmi celles ne pouvant apporter leur contribution en prêtant un terrain et en y faisant le pied. Ces 3 meutes seront replacées en fonction de leurs vœux 2 ou 3 s'ils ont été renseignés et des places disponibles sur les 2 autres jours. (une meute non retenue en 2020 sera prioritaire en 2021).

Autre nouveauté : « Je (Nom, Prénom) _____ suis volontaire pour participer à faire le pied en accompagnement, merci de me contacter au _ _ _ _ _ pour convenir des modalités.

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- Soit de téléphoner à partir du mercredi 26/02 20h à :

Martine au 06 43 76 21 97

Pensez à prendre vos dispositions pour être disponible quel que soit le jour de passage qui vous sera attribué

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- **40€** pour tous les propriétaires / adhérents Harloup déjà à jour de cotisation 2020.
- **60€** (40€ d'inscription + 20€ adhésion pour chaque propriétaire / adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2020. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2020 ou non accompagnée du / des bulletin(s) d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Limitation du nombre de chiens : Minimum 6 et Maximum 15

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens **vaccinés** et le **n° de tatouage** doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- **Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.**

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			9		
2			10		
3			11		
4			12		
5			13		
6			14		
7			15		
8					

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature du responsable de meute précédée de la mention « Lu et approuvé »

Retrouvez les possibilités d'hébergements sur notre site : www.harloup.fr